

Procès-Verbal du 23 février 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 23 février 2012 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

	Nom – Prénom	Signature
1.	CHRIST Jean-Louis	
2.	MOUSSIER Sylvie	
3.	STOQUERT Mauricette	
4.	ERBLAND Louis	
5.	EHLACHER Richard	
6.	MULLER Gilbert	
7.	MERTZ Francine	
8.	SCHWACH Elisabeth	
9.	HEYBERGER Denis	
10.	WIECZERZAK Georges	
11.	LUX Sylviane	
12.	HELLER Odile	
13.	DEMANGEAT Patricia	
14.	MATHIS Bernard	
15.	KREBS Christine	
16.	WEISSBART Christine	
17.	MOSER Manuelle	
18.	CHAPOTIN Agathe	
19.	BERNABEL Catherine	
20.	HASSE Pierre	
21.	OEHLER Gilles	

Etaient absent(es) avec procuration de vote (02) :

Alphonse SCHELL qui donne procuration à Mauricette STOQUERT

Yves BALTENWECK qui donne procuration à Louis ERBLAND

Etaient absent(es) excusées (03) :

Bernard SCHWACH

Louis GRIMBICHLER

Benjamin WILHELM

Informations brèves

1. Par courrier en date du 20 janvier 2012, la Fédération Française d' Equitation, a fait savoir à la Ville de RIBEAUVILLE, que le Centre d'Activités Equestres de RIBEAUVILLE a obtenu le label « Ecole Française d' Equitation ». L'inauguration du Centre d' Activités équestres est programmée le vendredi 09 mars à 11h. Une invitation a été envoyée à chaque conseiller.
2. Par courrier en date du 30 novembre 2011, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris confirme le label « Quatre Fleurs » de la commune.
3. Le vendredi 16 mars à 20h à l'Espace Culturel le Parc, se tiendra la traditionnelle cérémonie de remise des prix du Concours des Maisons Fleuries, édition 2011.
4. Les jeudi 22 et vendredi 23 mars prochain, la Ville accueillera la rencontre des agriculteurs composteurs de France et des agriculteurs méthaniseurs de France, dans le caveau et la salle du théâtre.
5. Le vendredi 30 mars à 18h au Parc à RIBEAUVILLE est programmée l'inauguration du Salon des Métiers d' Art.
6. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député – Maire relève entre autres :
 - Samedi 25 février à 20h30 : pièce de théâtre « HITCH »
 - Samedi 14 avril à 20h30 : spectacle « CITDAELLE » (spectacle de danse)
 - Du mardi 17 avril ausamedi 21 avril 2012 : printemps des philosophes
7. La Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE a transmis à la Ville en date du 13 janvier 2012, le numéro 7 du « Maillon » newsletter. Celui – ci a été distribué à chaque conseiller.
8. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 25 novembre 2011, et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.
9. Le Directeur Général des Services est désigné à l'**UNANIMITE** comme secrétaire de séance

1. Procès – verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2011 : adoption

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2011 a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2011
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Budget Primitif 2012 – orientations budgétaires : débat

Comme chaque année, le Conseil Municipal examine les grandes orientations budgétaires de l'année à venir avec pour objectif d'informer l'assemblée sur la situation financière de la Collectivité et sur les principaux investissements qui vont être engagés en 2012.

Tout d'abord sur l'année écoulée :

I. Le compte administratif 2011

Le compte administratif 2011 dégage un excédent global de clôture de 1 772 779,07 € soit 200 000 € de plus que l'excédent 2010 (cf. **Annexe 1**).

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses courantes s'établissent à 5,4 Millions d'€ et sont inférieures aux prévisions dans tous les chapitres budgétaires (cf. **Annexe 2**).

En ce qui concerne les recettes (9,5 Millions d'€), elles sont supérieures aux prévisions dans tous les chapitres ; il est important de relever plus particulièrement le produit de la taxe sur les jeux (1,7 million d'€) et le reversement du Syndicat du Muehlbach supérieur aux prévisions initiales (597 000 €).

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles s'élèvent à près de 4,3 Millions d'€ (cf. **Annexe 3**).

Voici les réalisations les plus importantes :

- les travaux de réfection de la *voirie urbaine et rurale, de trottoirs et d'éclairage public* : 327 000 €
- l'aménagement de *la place du Tilleul* : 100 000 €
- les travaux rue du *Rempart de la Streng* : 100 000 € (sur 2011)
- les travaux dans les *écoles et les investissements pédagogiques* : 52 000 €
- les travaux à la *piscine Carola* : 43 000 €
- la 2eme tranche de la construction du *Centre d'Activités Equestres* : 1 192 000 €
- la restauration des *remparts passage Jeannelle* : 61 000 €
- l'aménagement de *l'ancien abattoir* : 173 000 € (sur 2011)
- la réalisation de *pistes cyclables* : 31 000 €
- l'acquisition de *réserves foncières* (dont les immeubles Meyer et Hofferer et les terrains Mendelin) : 673 000 €
- la réfection de la porte de *la salle de la Tour des Bouchers* : 26 000 €
- l'acquisition de véhicules, dont un nouveau véhicule pour la police municipale et l'équipement de l'Unimog : 100 000 €
- la peinture de *l'horloge de la Tour des Bouchers* : 30 000 €
- la réfection des murs intérieurs du *gymnase* : 48 000 €

II. Concernant le projet de budget 2012, il est indispensable de s'arrêter sur la situation de l'endettement communal (cf. Annexes 4 et 5).

En examinant l'état de la dette au 1^{er} Janvier 2012, il est important de constater que les derniers emprunts contractés pour la construction du Parc ont été remboursés fin 2011 (soit une diminution de l'annuité de 95 000 €). Il sera proposé d'inscrire un nouvel emprunt de 450 000 € au budget primitif 2012.

Dans un contexte général de défiance vis à vis de la dette publique, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre une politique de désendettement : ainsi, l'endettement par habitant continuera à diminuer en passant de 1 108 € en 2009 à 1 074 € en 2012.

Enfin, en ce qui concerne le niveau d'endettement de la Commune, on relèvera deux chiffres significatifs :

- 1) Le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier de l'année représente 7 mois de recettes de fonctionnement
- 2) Le même capital restant à rembourser représente 2 années d'autofinancement.

C'est dire que le poids de la dette est faible au regard des ressources de la collectivité et de ses capacités d'investissement.

Le **budget de fonctionnement** devrait s'équilibrer à 8,9 Millions d'€ (cf. **Annexe 6**). La maîtrise des dépenses courantes et des recettes évaluées avec prudence permettent de dégager un autofinancement de 2 580 000 €, soit un montant supérieur à 2011.

La ligne budgétaire retenue pour cette année est détaillée comme suit :

- la création du Conservatoire des Arts et Techniques Graphiques de Ribeauvillé (Anciens Abattoirs)
- le soutien à l'évènementiel : Programmation culturelle du Parc, Médiévales, Salon des Métiers d'Art, Marché de Printemps et de Noël avec le lancement de nouvelles animations
- des études vont être poursuivies dans le domaine de l'urbanisme (modifications et révisions du Plan Local d'Urbanisme)
- le soutien accru aux associations locales, notamment via la mise à disposition de locaux et de personnel, la revalorisation de la dotation du Pensionnat Ste Marie et la poursuite des actions dans le cadre du dispositif d'insertion de Tremplin et de l'IRCOD, ainsi que participation au dispositif du Contrat Unique d'Insertion qui permettra aux bénéficiaires du RSA de réaliser quelques heures hebdomadaires de travaux
- la maîtrise des charges de personnel, aucun recrutement n'étant envisagé en 2012 (cf. **Annexe 7**)
- la diminution des frais financiers liée au désendettement de la Commune
- la création du Fonds de Péréquation Intercommunale avec un versement estimé pour Ribeauvillé à 40 000 € pour 2012 ; ce fonds est destiné à assurer une solidarité financière entre les intercommunalités de France ; à ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé y contribuera à hauteur de 118 000 € en 2012 et répercutera en partie cette contribution sur les Communes membres
- l'inscription d'une réserve de 300 000 € en dépenses imprévues permettra de conserver un fonds de roulement et de faire face le cas échéant à des imprévus.

Pour les ressources, la Ville gardera la prudence habituelle pour ses estimations, notamment en ce qui concerne les produits de la vente de bois. Ainsi, il sera proposé d'inscrire au budget primitif en recettes un montant de 300 000 € (cf. **Annexe 8**). Les recettes de la piscine Carola seront appréhendées avec prudence, tout comme les entrées des spectacles du Parc.

Concernant la fiscalité, comme chaque année depuis 1997, il sera proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Enfin, les autres recettes seront comme à l'accoutumée estimées avec prudence (taxe électricité, droits de mutation, horodateurs).

Comme l'année passée, le gel des dotations de l'Etat se traduira par une diminution mécanique de la Dotation Globale de Fonctionnement.

A l'instar de 2011, le montant du reversement du Syndicat du Muehlbach est prévisionnellement estimé à 430 000 €, afin de tenir compte des investissements réalisés par le Syndicat dans le cadre de la pépinière d'entreprises ; le reversement de la taxe sur les jeux est estimé à 1 530 000 €. Enfin, le Casino continue à participer à la programmation culturelle et événementielle.

Il est important de relever également l'excédent reversé par le budget annexe campings qui est estimé à 235 000 €.

III. Les investissements prévisionnels

a) Les dépenses inscrites en restes à réaliser se chiffrent à 2 973 500 € ; on y retrouve principalement :

- les travaux d'aménagement de la Mairie (240 000 €)
- les réserves foncières (140 000 €)
- l'achèvement de la 2^{ème} tranche du Centre d'Activités Equestres (197 000 €)
- les travaux d'aménagement de la route de Guémar réalisés fin 2011 (530 000 €)
- l'aménagement de la rue du Rempart de la Streng également réalisés fin 2011 (75 000 €)
- l'aménagement des nouveaux parkings rue du 3 décembre (350 000 €)
- les travaux dans l'Ancien Abattoir (112 000 €)
- divers travaux dans les bâtiments communaux, notamment l'Eglise Catholique (112 000 €), le Parc (91 000 €), la piscine CAROLA (30 000 €)

Ces travaux sont financés par des subventions (305 000 €), des emprunts (700 000 €), la cession d'immeubles (550 000 €), ainsi que par l'affectation d'une partie de l'autofinancement 2010 (1 418 000 €).

b) Concernant la capacité d'investissement de la Commune (cf. Annexe 9), avec un montant d'emprunts nouveaux de 450 000€, il sera possible d'investir **2 986 000 € pour de nouveaux programmes.**

Une liste **des projets d'investissements nouveaux (cf. Annexe 10)** a été examinée en Commissions réunies le 26 janvier dernier. Parmi les investissements évoqués, voici ceux retenus prioritairement :

- les programmes annuels de réfection de la voirie urbaine et rurale, des trottoirs et du réseau d'éclairage public : 480 000 €
- l'agrandissement du hangar du Pfiff : 240 000 €
- la création du nouveau chapiteau au Jardin de ville : 300 000 €
- la poursuite des travaux d'aménagement de la rue du Rempart de la Streng : 143 000 €
- la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la Mairie avec un crédit complémentaire de 80 000 €
- la création du Centre d'animation autour du Livre dans l'ancienne école des filles : 250 000 €
- la passerelle du parking Hohlegasse : 150 000 €
- le remplacement de la sonorisation du Parc : 100 000 €
- le remplacement du bus scolaire : 65 000 €
- la poursuite des travaux dans l'ancien abattoir : 100 000 €
- la restauration des remparts des Sorcières : 110 000 €
- l'aménagement des espaces verts et la protection de la biodiversité sur le ban communal : 50 000 €
- la rénovation des locaux scolaires et les investissements pédagogiques : 80 000 €
- les études et travaux sur nos installations sportives et de loisirs : 117 000 €

IV. Le budget annexe Campings

Les tarifs des droits de place seront modifiés pour tenir compte de l'augmentation de la TVA. L'entretien du camping sera externalisé. Concernant les investissements, le programme des travaux comprendra la réalisation de travaux d'aménagement des emplacements et des locaux (53 000 €) et surtout la réfection de la toiture du bloc sanitaire (220 000 €) dont le financement sera assuré sur les budgets 2012 et 2013.

V. Le budget du service des Eaux

Le programme d'investissement 2012 concerne le remplacement des conduites d'eau potable rue du Rempart de la Streng (77 300 €) et rue du Tir (70 100 €), ainsi que le remplacement de divers branchements d'eau (50 000 €). Le financement est assuré par les reports de crédits et par l'affectation des crédits prévus pour la station de neutralisation. Par ailleurs, compte tenu de l'accroissement des charges de fonctionnement du service, une augmentation du prix de l'eau de 1 à 2% va être étudiée.

VI. Le budget du service de l'Assainissement

Les réserves inscrites en section d'investissement permettent la réalisation des investissements indispensables tels que : remplacement de tampons d'assainissement et mise à niveaux dans diverses rues dont la route de Colmar pour 40 000 € et la route de Bergheim.

D'autre part, une augmentation de la redevance d'assainissement de l'ordre de 1 à 2% va également être étudiée.

Madame Odile HELLER demande si la station de neutralisation verra le jour.

Monsieur le Député – Maire précise que c'est le manque de neutralité qui a obligé la Ville à se tourner vers le projet de station de neutralisation.

Or, les structures et les fournitures de la neutralisation sont assurées pour plusieurs années. Ce projet n'est donc plus une priorité dans nos réalisations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires pour 2012.

3. Chambre Régionale des Comptes – bilan - gestion municipale 2006 à 2009 : information

Les comptes de la Ville pour les années 2006-2009 ont été contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes.

Cette dernière vient de rendre son jugement, qui témoigne de la bonne gestion de la collectivité et de ses comptes.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4. Affaires financières

a. «Accessibilité Mairie » - marchés de travaux : attribution des marchés

Monsieur Pierre HASSE quitte la salle

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la première phase de travaux inscrite au programme 2012 porte sur la réalisation d'un ascenseur afin de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le premier étage de l'Hôtel de Ville à savoir la salle Rouge et la salle des Gobelets.

Un appel d'offres a été lancé pour ces travaux.

La Commission d'Examen des Offres s'est réunie le 16 février 2012, afin de procéder à l'analyse des offres.

Le tableau retraçant le classement des offres lot par lot est joint à la présente (cf. **Annexe 11**).

Les crédits sont prévus au budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide par **22 voix pour**

- d'attribuer les marchés comme suit :
 - Lot n° 1 « Transformation » à l'entreprise HASSE à RIBEAUVILLE pour un montant de **43 031,59 € HT**
 - Lot n° 2 « Charpente bois » à l'entreprise HASSE à RIBEAUVILLE pour un montant de **10 466,37 € HT**
 - Lot n° 3 « Couverture cuivre » à l'entreprise HASSE à RIBEAUVILLE pour un montant de **3 846 € HT**
 - Lot n° 4 « Menuiserie bois » à l'entreprise HASSE à RIBEAUVILLE pour un montant de **40 490,60 € HT**
 - Lot n° 5 « Serrurerie » à l'entreprise MULDER ROST à WINTZENHEIM pour un montant de **4 285 € HT**
 - Lot n° 6 « Electricité » à l'entreprise H3E à FRELAND pour un montant de **36 418,40 € HT**
 - Lot n° 7 « Plâtrerie » à l'entreprise OLRYS CLOISONS à TURCKHEIM pour un montant de **25 585,79 € HT**
 - Lot n° 8 « Sols souples » à l'entreprise HERTZOG à ANDOLSHEIM pour un montant de **6 854,20 € HT**
 - Lot n° 9 « Peinture » à l'entreprise DG PEINTURES à MARCKOLSHEIM pour un montant de **10 218,21 € HT**
 - Lot n° 10 « Ascenseur » à l'entreprise AMS à STRASBOURG pour un montant de **26 727 € HT**
 - d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer lesdits marchés
 - d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent
-

Monsieur le Député – Maire précise que le projet réhabilitation « Mairie » est en cours de révision pour baisser les coûts prévisionnels connus à ce jour.

4. Affaires financières

b. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 : demandes de subvention

Parmi les opérations subventionnables par l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012 (anciennement DGE) figurent l'aménagement des chemins ruraux (taux de subvention de 30% à 40 %), et l'école numérique rurale (taux de subvention de 20 % à 50 %).

Pour 2012, les travaux éligibles à la DETR qui seront inscrits au budget, sont :

- La réfection du chemin rural dit STEINKREUTZWEG pour un montant total de **27 582,75 € TTC**
- l'aménagement du sentier dit « Passage Jeannelle » pour un montant total de **7 319,52 € TTC**
- l'aménagement du chemin dit CASTELWEG pour un montant total de **38 053,73 € TTC**
- l'installation d'un tableau blanc interactif à l'école primaire SPAETH pour un montant total de **5 010,04 € TTC**

Madame Elisabeth SCHWACH demande des explications supplémentaires, en ce qui concerne le tableau interactif.

Madame Mauricette STOQUERT précise qu'il permet d'utiliser internet comme support pédagogique.

Monsieur Bernard MATHIS s'interroge sur la localisation exacte des travaux du sentier du « Passage Jeannelle ».

Les services techniques précisent que les travaux seront effectués sur le tronçon situé entre le lycée et le parking du Lutzelbach.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITE**

- de solliciter une subvention pour les opérations ci – dessus évoquées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2012
- de charger le Député – Maire ou son représentant d'établir et de transmettre les dossiers de subvention complets
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affaires financières

c. Emprunt 2011 – souscription : information

Dans le cadre de la réalisation des investissements 2011, la Ville de Ribeauvillé a contracté un prêt d'un montant de 350 000 €, le 30 décembre 2011.

Un appel d'offres a été lancé. Contrairement à d'habitude peu d'offres ont été enregistrées. De fait, ceci confirme que les collectivités territoriales ont beaucoup de difficultés pour se financer auprès des banques.

Les résultats sont détaillés dans le tableau joint à la présente (**cf. Annexe 12**).

Le contrat a été souscrit auprès du Crédit Mutuel avec un taux fixe de 4,50 % sans frais et des mensualités constantes d'un montant de 2 677,48 € sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

5. Affaire foncière

a. Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° X/10 sise impasse des pêcheurs : approbation

Dans le cadre de la réhabilitation des locaux acquis par la Ville à la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence de RIBEAUVILLE, il y a lieu de procéder à l'élargissement de la voie d'accès arrière. Ceci nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AH n° 10, sise impasse des pêcheurs.

Une discussion préalable a été engagée avec le propriétaire, qui s'est engagé en date du 21 novembre 2011, à céder gratuitement à la Ville une surface d'environ 23 m2 de cette parcelle, en contrepartie de quoi la Ville réalise la mise hors gel de la conduite d'eau existante sur son terrain, et lui accordera un droit de passage sur les parcelles cadastrées section AH n° 9 et X/10, afin de lui permettre d'accéder à son garage (**cf. Annexe 13**).

Monsieur Bernard MATHIS demande des précisions sur la possibilité d'un accès par l'arrière

Monsieur le Député – Maire confirme qu'il sera en effet possible d'accéder à l'ancienne école des filles par l'arrière.

Il évoque également les discussions menées avec la SEMCLOHR sur le projet de réalisation de « logements seniors » dans les locaux de l'ancienne école des filles au-dessus du centre d'animation autour du livre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- de se porter acquéreur d'une partie (environ 23 m²) de la parcelle cadastrée section AH n° 10 sise impasse des pêcheurs (emprise en cours d'arpentage)
- de préciser que la cession de cette parcelle est faite à titre gratuit en contrepartie de quoi la Ville réalise la mise hors gel de la conduite d'eau existante et accorde au propriétaire un droit de passage sur les parcelles cadastrées section AH n° 9 et X/10 afin de lui permettre d'accéder à son garage
- de charger Mr le Député – Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte y relatif à Maître THUET
- de préciser que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville
- d'autoriser Mr le Député – Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Personnels saisonniers : état des effectifs 2012

Comme chaque année plusieurs postes sont à créer pour la gestion de divers services en période estivale. A l'instar des années passées, le détail des postes à créer en 2012, s'établit selon le tableau à la présente.

Services		Juin	Juillet	Août
Camping 3 Châteaux	-	-	1 gardien	1 gardien
Camping Pierre de Coubertin	-	-	1.5 agent d'entretien	1.5 agent d'entretien
Groupe Scol. R. Spaeth	-	-	1 agent d'entretien	-
Bibliothèque	-	-	-	1 agent
Services Techniques	1 agent d'entretien de mai à septembre	4 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage	5 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage	4 agents d'entretien + 2 agents pour le désherbage + 1 agent administratif
Piscine Carola	-	2 caissières 2 préposés vestiaires 1.5 agent polyvalent 2 maîtres-nageurs BNSSA 2.5 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 1.5 agent polyvalent 2 maîtres-nageurs BNSSA 2 maîtres-nageurs BEESAN	2 caissières 2 préposés vestiaires 1.5 agent polyvalent 2 maîtres-nageurs BNSSA 2 maîtres-nageurs BEESAN
Police Municipale	7 agents de prévention les 8, 9 et 15, 16 décembre (Marchés de Noël)	-	2 agents de prévention	2 agents de prévention

La rémunération du personnel sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 297, indice majoré 302 représentant un salaire brut de 1 398.34€ brut soit 1 131.23€ net. La rémunération des surveillants de bassin BNSSA et BEESAN dépendra de leur ancienneté dans la fonction (cf. **Annexe 14**).

La Ville dispose déjà de nombreuses candidatures. Les attributions de postes se feront dans la foulée de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter ces créations de postes de saisonniers
- de confirmer les modalités de rémunération
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Association foncière Ribeauvillé – Zellenberg – renouvellement des membres du bureau : désignation des délégués

Par courrier en date du 30 novembre 2011, l'association foncière de Ribeauvillé – Zellenberg a fait part du renouvellement de son Bureau.

Ainsi, le Conseil Municipal doit désigner cinq propriétaires (trois membres titulaires et deux suppléants) choisis dans le périmètre de l'association foncière.

Cette nomination complétera celle de la Chambre d' Agriculture.

Il est proposé de désigner en qualité de :

- Membres titulaires :

- *Mr Jean – Marie LECHLEITER, Maire de ZELLENBERG
- *Mr Gilles OEHLER
- *Mr Michel DORIDAM

Membres suppléants :

- * Mr Jean – Marie MENDELIN
- * Mr René VAN DER MEJDEN

étant précisé que Mr Louis GRIMBICHLER sera le suppléant de Mr le Député – Maire, qui est membre de droit. A noter qu'à l'heure actuelle les délégués de la Ville sont :

Membres titulaires :

- *Mr Louis GRIMBICHLER
- *Mr Gilles OEHLER

Membres suppléants :

- *Mr Jean – Marie MENDELIN
- *Mr René VAN DER MEJDEN

Madame Elisabeth SCHWACH demande si le renouvellement du bureau est annuel.

Madame le Directeur Général des Services répond par la négative, en précisant qu'il s'agit d'une nouvelle désignation pour répondre aux critères fixés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **22 voix pour et 01 abstention(Gilles OEHLER)**

- de désigner Mr Jean – Marie LECHLEITER, Maire de ZELLENBERG, Mr Gilles OEHLER et Mr Michel DORIDAM, en qualité de membres titulaires du Bureau de l'Association foncière de RIBEAUVILLE – ZELLENBERG,
 - que les suppléants restent inchangés, à savoir Messieurs Jean- Marie MENDELIN et René VAN DER MEJDEN,
 - et que Mr Louis GRIMBICHLER sera le suppléant de Mr le Député – Maire, qui est membre de droit
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

a. Association la « Compagnie des Ribeaupierre » - subvention de démarrage

Une nouvelle association dénommée la « Compagnie des Ribeaupierre », vient de se créer.

Celle-ci a pour objet de proposer et d'organiser des animations de reconstitution historique pour la période du Moyen- Age. Elle a d'ores et déjà décidé de s'inscrire comme participante à la prochaine édition des « Médiévales » en août 2012.

A l'instar de ce qui a été fait pour toute nouvelle association, et sur sa demande, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de démarrage de 300 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITE**

- d'attribuer une subvention de 300 Euros à l'association la « Compagnie des Ribeaupierre »
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012
- de procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

b. Association « Misala – Katzala ùn Compagnie » - subvention de démarrage

Une nouvelle association dénommée les « Misala- Katzala ùn Compagnie », vient de se créer.

Son but est de sauvegarder et transmettre la langue et la culture régionale, de créer des spectacles en langue régionale et de participer à des événements culturels locaux.

A l'instar de ce qui a été fait pour toute nouvelle association, et sur sa demande, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de démarrage de 300 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association les « Misala- Katzalaùn Compagnie»
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012
- de procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8.Subventions : attribution

c. Association Cœur d'Amat – coin bébé - Marché de Noël 2011 : subvention

Lors de l'édition 2011 du Marché de Noël Médiéval, l'association CŒUR D'AMAT a mis en place « un coin bébé », qui a remporté un franc succès auprès des parents et des enfants.

Compte tenu de l'intérêt de cette activité et du soutien apporté par le Conseil Municipal des Enfants dans la mise en œuvre, lors des 4 jours du Marché de Noël Médiéval, et pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association CŒUR D'AMAT, pour le fonctionnement et la réalisation de cette activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association CŒUR D' AMAT dans le cadre de l'activité « coin bébé » mis en place lors du Marché de Noël Médiéval 2011
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012
- de procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

d. Comité des fêtes – Marché de Noël 2011: subvention

Mr Georges WIECZERZAK quitte la salle

Dans le cadre du Marché de Noël Médiéval 2011, certaines associations ont pris une part active à l'organisation, et notamment le comité des fêtes. Sa participation a largement contribué au succès de cette manifestation.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de verser au comité des fêtes une subvention de **11 200 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **22 voix pour**

- d'attribuer une subvention de **11 200 €** au comité des fêtes pour l'édition 2011 du Marché de Noël
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme détaillée ci-dessus et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012
- de procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8 Subventions : attribution

e. Restauration de murets

Une subvention est sollicitée pour la poursuite des travaux de restauration de murets dans le vignoble, au lieu-dit « GEISBERG » avec une surface rénovée de 41,29 m².

La subvention s'élève à 75 € /m² X 41,29 m² = 3 096, 75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 3 096,75 € au propriétaire, pour la poursuite de la restauration de murets, pour une surface de 41,29 m²
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de cette somme, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012
- de préciser que les crédits seront inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Subventions : attribution

f. Restauration Maison Ancienne – 5 rue des Prêtres

Le Conseil Municipal a défini les nouveaux critères de subvention pour les maisons dites « anciennes », par délibération en date du 05 août 2010.

Dans ce contexte, les propriétaires de la maison sise 5 rue des Prêtres, sollicitent une subvention suite aux travaux réalisés. Il s'agit de travaux de mise à jour et de restauration du colombage sous crépis, et de réfection des façades.

Le montant des travaux s'élève à 8 053 €.

Après calcul, le montant de la subvention s'élève à 2 415,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 415,90 € dans le cadre de la rénovation des maisons dites « anciennes » pour le bâtiment sis 5 rue des Prêtres à RIBEAUVILLE
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de cette somme, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2012
- de préciser que les crédits seront inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Chasse communale

a. Lot n° 4 – gardes- chasse - nomination : approbation

Monsieur Pierre MEYER, Président de la Société de Chasse de Riquewihr, adjudicataire du lot n° 4 de la commune de RIBEAUVILLE, sollicite :

- l'agrément de Messieurs Jacques JUNG, Jean François WURTZ et Pascal PERROTEY DORIDANT, en tant que gardes- chasse privés.
-

Les intéressés ont fourni l'ensemble des documents nécessaires ; la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut – Rhin a également donné un avis favorable à leur nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- de donner un avis favorable à l'agrément de Messieurs Jacques JUNG, Jean François WURTZ et Pascal PERROTEY DORIDANT, en tant que gardes - chasse privés de Monsieur Pierre MEYER, adjudicataire du lot n° 4, à condition toutefois, que Messieurs JUNG, WURTZ, PERROTEY DORIDANT, ne soient ni associés , ni partenaires, ni permissionnaires de Monsieur MEYER, et que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Chasse communale

b. Lot n° 6 – garde-chasse - nomination : approbation

Monsieur André THUET, adjudicataire du lot communal n° 6 de la commune de RIBEAUVILLE, sollicite :

- l'agrément de Monsieur Nicolas HOFER, en tant que garde-chasse privé.

L'intéressé ayant fourni l'ensemble des documents nécessaires ; la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut – Rhin a également donné un avis favorable à sa nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- de donner un avis favorable à l'agrément de Monsieur Nicolas HOFER, en tant que garde-chasse privé de Monsieur André THUET, adjudicataire du lot n° 6, à condition que Mr HOFER ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Mr THUET, et que le nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ne soit pas dépassé
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

FIN DE SEANCE

Annexes :

Annexe 1 à 10 : budget primitif 2012 - orientations budgétaires : débat (l'annexe 10 est transmise aux conseillers absents le 16/02/2012)

Annexe 11 : « Accessibilité Mairie » - marchés de travaux : attribution des marchés

Annexe 12 : Emprunt 2011- souscription : information

Annexe 13 : Acquisition de la parcelle cadastrée section AH n° X/10 sise impasse des pêcheurs : approbation

Annexe 14 : Personnels saisonniers - état des effectifs 2012

Les annexes sont consultables en Mairie, chez Melle Aurélia STOHR (bureau n° 02 – Direction Générale)